

**Audrey DUFEU**  
*Députée de Loire-Atlantique*

*Vice-Présidente de la Commission des Affaires Sociales*

Monsieur Olivier Véran  
Ministère de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75 350 Paris

Saint-Nazaire, le 17 mai 2021

Nos réf. : 202105841/AD/JE

Objet : Amélioration de la revalorisation salariale du « Ségur de la santé » pour les cadres hospitaliers

Monsieur le Ministre, *Cheer Olivia,*

Le « Ségur de la santé » a permis de tirer collectivement les apprentissages de la crise sanitaire. Durant cinquante jours de travaux, vous avez réuni de nombreux acteurs issus du monde de la santé : représentants des institutions, élus, usagers, agences régionales de santé, syndicats, assurance maladie, ordres professionnels... En parallèle, une consultation en ligne a offert à plus de 100 000 personnes la possibilité de contribuer à la démarche.

Le cap fixé par votre ministère, celui de « bâtir les fondations d'un système de santé plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires » est partagé par les professionnels du secteur. Une démonstration concrète et utile de votre soutien réside dans les revalorisations des salaires des soignants que vous avez annoncées, et je tenais à vous en remercier.

C'est à propos de ces revalorisations salariales que j'ai été sollicitée par le syndicat Acteurs santé – CFE/CGC du CHU de Nantes. **Le syndicat déplore que la grille de l'encadrement utilisée pour calculer les revalorisations ne corresponde pas aux grilles indiciaires en vigueur. A l'appui de son raisonnement, il suggère qu'une confusion a probablement été opérée entre le salaire d'un cadre de santé et celui d'un cadre supérieur de santé<sup>1</sup>.**

Le métier de cadre de santé pâtit d'un manque d'attractivité réel, qu'une revalorisation salariale pourrait être de nature à résorber. A ce jour, certaines équipes sont mieux rémunérées que leurs encadrants, grâce à la rémunération des heures supplémentaires effectuées, ce qui ne peut être fait pour les cadres au régime forfaitaire.

Cette revendication salariale se justifie aussi par l'augmentation des responsabilités qui incombent aux encadrants : gérer des équipes de plus en plus importantes, avec des métiers de plus en plus variés, tout en assurant des missions transversales de plus en plus lourdes... Aussi, une difficulté éprouvée quotidiennement est le déploiement de solutions artificielles pour pallier l'absentéisme des soignants. Pour le seul CHU de

<sup>1</sup> Le syndicat conteste les chiffres avancés par le ministère dans un courrier qu'il vous a adressé le 15 avril 2021.



Nantes, qui emploie 12 000 personnes, 900 à 1 000 personnes sont simultanément en arrêt maladie (soit près de 10% de la masse salariale). A l'hôpital de Saint-Nazaire, l'absentéisme est présent dans les mêmes proportions.

Je suis convaincue qu'il nous faut améliorer la prise en compte des cadres dans les conclusions du Ségur de la santé. La crise de la Covid-19 a révélé la nécessité d'un encadrement de proximité, capable d'adapter avec souplesse la physionomie de son équipe pour faire face à une recrudescence d'activité exceptionnelle, voire à une surreprésentation d'une pathologie et d'une typologie de soins.

En tant qu'ancienne soignante et cadre de santé, métier que j'ai exercé jusqu'à mon élection comme députée en 2017, je suis sensible aux enjeux de l'encadrement dans le milieu hospitalier. La qualité de l'offre de soin délivrée aux patients dépend d'un encadrement efficace, autonome et doté de moyens suffisants.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

*Bien à toi,*

**Audrey Dufeu**  
Députée de Loire-Atlantique

Cosignataires du courrier :

- Madame Anne-France Brunet
- Monsieur Yves Daniel
- Monsieur Luc Geismar
- Monsieur Yannick Haury
- Madame Valérie Oppelt
- Monsieur François de Rugy